

L'ESPRIT DE CONQUETE

Trésorerie Générale. Avenue Janvier. 35021 Rennes cedex.

 $Tel: 02 \ 99 \ 79 \ 80 \ 74 \\ Internet: \underline{www.tresor.cgt.fr/35} \\ E-Mail: \underline{cgt.035@dgfip.finances.gouv.fr}$

CAP du 14 Mai 2009

Liste d'aptitude de C en B Tableau d'avancement à Contrôleur Principal

Déclaration Liminaire de la CGT

Les élus CGT rappellent à nouveau leur opposition à la liste d'aptitude et revendiquent son remplacement par un examen professionnel plus juste et reflétant les capacités des agents.

D'années en années, nous ne pouvons que constater et déplorer la subjectivité de ce mode de promotion respectant les seules contraintes budgétaires imposées par la Direction Générale.

Nombreux sont les collègues qui font preuve d'une grande conscience professionnelle pour assurer leur mission de service public sans pour autant pouvoir prétendre à une quelconque reconnaissance.

Lors de cette CAP moins de 30 agents se verront promus alors que 360 ont vocation.

Bien qu'étant contre le principe de la liste d'aptitude, nous avons étudié avec beaucoup de soin chaque dossier et nous constatons une fois de plus de nombreuses incohérences :

- avis très favorable assorti d'une note 0.00 alors que le notateur a la possibilité d'attribuer +0.01,
- avis réservé avec un très bon rapport, avis très favorable avec des appréciations moyennes,
- changement d'ordre dans le classement suite à un changement du chef de poste ou de service,
- des agents ont plusieurs fois +0.06 (jusqu'à 4 fois!) alors que vous nous aviez assuré lors des précédentes CAP qu'une information serait faite auprès des notateurs. Que doit-on en conclure?

En ce qui concerne **le tableau d'avancement** à contrôleur principal, la CGT rappelle sa revendication d'une carrière linéaire avec la suppression des grades non fonctionnels.

La direction dans le cadre du plan d'accompagnement à la fusion a décidé d'étendre la mesure de 2008 aux agents âgés de 58 ans en leur donnant priorité sur leurs collègues, sans tenir compte de leur ancienneté.

Autant la CGT s'est toujours battue pour que le critère de l'âge ne bloque pas les promotions, autant il apparaît aujourd'hui clairement que l'administration, en fléchant les fins de carrière, fait tout simplement des économies avec un affichage pour pas cher! Une réelle avancée aurait été pour le moins d'appliquer ces promotions hors quota afin de ne pas pénaliser les agents plus jeunes.

Tout comme l'ensemble des agents nous sommes réellement inquiets pour l'avenir. En effet, nos deux administrations appliquent à l'heure actuelle des règles différentes. Alors qu'à l'horizon 2012 un statut unique à la DGFIP est envisagé, comment allez-vous expliquer que le critère discriminant de la notation est toujours prépondérant à l'ex-DGCP alors qu'à l'ex-DGI, la notation est le 3ème critère pour les tableaux d'avancement ?

Les élus CGT ne remettent bien évidemment pas en cause les qualités professionnelles des agents proposés mais voteront néanmoins contre la liste d'aptitude et le tableau d'avancement, ces promotions laissant de côté de trop nombreux collègues tout aussi méritants.

Réponses de la Direction sur notre déclaration

La direction reconnaît qu'il y a des incohérences (même si le terme leur paraît excessif) dans les notations et les classements pour la liste d'aptitude. Des rappels à l'ordre auraient été faits à certains notateurs, comme tous les ans.

Les élus CGT ont fait remarquer que le même problème se répète chaque année et que la même réponse est apportée chaque année... L'exercice de la notation est important pour la carrière des agents et il doit être fait sérieusement par les notateurs.

Pour la direction locale, le critère de l'âge est un choix ministériel, mais localement il est tenu compte des dossiers pour la liste d'aptitude.

S'agissant des différences de règles de gestion entre trésor et impôts, pour la direction c'est un problème prématuré... même réponse que l'an dernier. Mais la CGT continue de déplorer que dans une même direction les critères de promotion soient différents : la notation est le deuxième critère au trésor et le troisième aux impôts où l'ancienneté prime.

Compte rendu de la Liste d'Aptitude

En Ille-et-Vilaine, 360 agents remplissent les conditions statutaires pour accéder au grade de contrôleur par liste d'aptitude, 299 sont candidats. Mais le département n'a droit qu'à 28 promotions. Un seul agent est inscrit sur la liste complémentaire. Cette année, compte tenu de l'incident de l'an dernier, les élus CGT ont insisté pour obtenir le mode de calcul de ce nombre et s'assurer, autant que faire se peut, de son exactitude.

Nous rappelons les conditions nationales :

- * avoir 15 ans de services effectifs
- * avoir au minimum 10 ans d'ancienneté entre 2 listes d'aptitude
- * se mettre à disposition de l'administration
- * ne pas avoir eu de note négative au titre des 3 dernières années
 - ⇒ plus aucun critère d'âge n'est retenu

Et les conditions départementales :

- * avoir un avis très favorable
- * être classé n°1 de son poste ou service

1	COLLEAUX Sylvie	DI	2	HERCOUET Anne-Françoise	TG DSPL
3	TONDEUX Maryline	Vitré (ex-Argentré)	4	CHEVALIER Monique	Pensions
5	DUPONT Yvonne	St Aubin	6	MESNIL Monique	Plélan
7	LORETTE Françoise	ERR	8	GUEGAN Alain	Chateauneuf
9	GOUGE Annick	Antrain	10	QUERNE Annie	TG dép. militaire
11	DELABARRE Marie-Jeanne	TCA	12	HERILLARD Chantal	CHU
13	FLATTOT Sylvie	TCA	14	BELLEC Christiane	Liaison-rému.
15	RENAUD Yvette	TG RH	16	ALAIN Catherine	Fougères SIP
17	JUIN Patricia	TG PIAA	18	TESSIER Sylvie	Dép. Fonds
19	PICO Catherine	TCA	20	REMOND Nadine	TG rec. Prod.div

21	REZE Marie-Thérèse	CRFP	22	HERROUET Viviane	TCA
23	BUSSON Monique	Vitré	24	DESCHAMPS Régine	RBE
25	MESNIL Agnès	TG CFD	26	LEROY Christine	Rennes muni.
27	PINAULT Jocelyne	Tinténiac	28	RACINE Catherine	Dol
29	FROGER Chantal	Fougères coll.			·

Les trois premières collègues classées sont celles qui étaient classées sur liste complémentaire en 2008. La dernière est classée sur liste complémentaire. Si elle n'est pas retenue cette année, elle figurera automatiquement sur la liste 2010... sauf si les règles changent. En cette période de réformes constantes et successives, il convient d'être très prudent... A noter que la direction refuse de s'engager sur le maintien des promus dans leur poste. Rappelons qu'en 2007 et 2008, les promus avaient été affectés selon leur choix, y compris sur place, conformément à la revendication CGT. Les élus CGT insisteront pour qu'il y ait égalité de traitement pour les promus de 2009.

Après validation par la CAP centrale, les agents seront promus au 1^{er} Décembre 2009.

Vote sur la liste d'aptitude :

Direction: 6 POUR CGT: 3 CONTRE

CFDT: 2 CONTRE FO: 1 ABSTENTION

Compte rendu du Tableau d'avancement

En 2008, 112 agents avaient vocation, 11 ont été retenus en priorité compte tenu du critère de l'âge (59 ans et plus), 26 avaient été classés en fonction de leur échelon, du cumul des notes des 3 dernières années et de l'ancienneté dans l'échelon. Au final, 36 collègues ont été promus contrôleur principal en 2008.

En 2009, 86 agents ont vocation. Le critère de l'âge a été modifié, et classe aujourd'hui en priorité tous les agents de 58 ans et plus, ce qui représente 18 collègues sur les 34 noms à classer cette année (dont 2 sur liste complémentaire). Seuls 16 collègues bénéficient de cet avancement en fonction des critères « normaux », soit 14 de moins que l'an passé. Il faut noter que les agents promus « au bénéfice de l'âge » n'en bénéficieront que très peu pour leur retraite et qu'ainsi la direction s'offre une mesure « populaire » à pas cher... On peut s'interroger sur les motivations de la direction générale : s'agit-il d'une manœuvre pour inciter les agents à rester au-delà des 60 ans ? Pour la CGT, il y a certainement là des calculs du ministère pour préparer le terrain en vue des prochaines restructurations et des prochaines réformes. Rien n'est gratuit...

Agents retenus « au bénéfice de l'âge » :

1	COCAULT Evelyne	TCA	2	AUBREE Régine	TCA
3	GAUTARD Renée	Dép. fonds	4	ELLUARD Eliane	Chateauneuf
5	MELLADO Nicole	Rennes Muni.	6	SALAUN Monique	TCA
7	COSNUAU Josselyne	Rennes Colombier	8	LEMIEUX Martine	Dinard
9	TRAVERT Jean-Paul	IVA	10	MORVAN Marie-Anne	DI
11	BREGAINT Sylvaine	Chateauneuf	12	BERTRAND Marie-France	Rennes Muni.
13	MELLADO Claude	DI	14	MAILLERIE Thérèse	Pensions
15	BUAN-HERVE Yvonne	DRCA	16	JUTEL Marie-Claire	TCA
17	DUBOIS Pierrette	CHGR	18	GIBOIRE Claudine	TCA

Agents retenus en fonction de l'échelon et de la note :

19	RIAULT Béatrice	TG Compta	20	MARTIN Catherine	Vitré
21	LEBOS Monique	Liaison-rému	22	ROBERT Annick	St Méen
23	BLEUZEN Nicole	Dinard	24	TRAVERS Marie-Thérèse	Montfort
25	DETOC Nelly	CHU	26	PERRAULT Jacqueline	Montauban
27	MOREL Catherine	Rec. Centr.	28	HERVE Pascale	Montfort
29	FRANC Françoise	Rennes Muni.	30	BOULO Brigitte	Rennes Colombier
31	MARION Monique	Liaison-rému	32	DORE Dominique	PIAA
33	LE VAILLANT Francine	Pensions	34	GOUDAL Catherine	TCA

Si les 2 collègues inscrites en liste complémentaire ne sont pas retenues cette année, elle devraient figurer automatiquement en tête de la liste 2010.

Vote sur le tableau d'avancement :

Direction: 6 POUR CGT: 3 CONTRE

CFDT: 2 ABSTENTION FO: 1 POUR

Nous attirons votre attention sur l'importance de la notation, qui rentre en 2^e critère, avant l'ancienneté dans l'échelon, pour le tableau d'avancement.

En effet, nous avons constaté que des personnes qui arrivaient dans les 1ères après les promus 2008 se retrouvent cette année classées après les 40 premiers agents car ils ne bénéficient plus d'une note de 0,06 au cours des 3 dernières années de notation !!! La somme des bonifications des notes chiffrées des 3 dernières années devait être au moins égale à 0,08 pour figurer sur la liste cette année.

Vous venez de valider votre notation 2008. Vous avez donc un délai de 2 mois pour déposer un recours auprès de la Trésorerie Générale. N'hésitez pas à faire appel aux élus CGT!!

Questions diverses:

- Prochaines CAP : mutations + bilan notation fin juin/début juillet révisions note : sans doute septembre
- Pour les agents concernés par la préparation à l'examen et au concours d'inspecteur, la CGT a demandé à la direction de les informer sur le mode d'utilisation du DIF (droit individuel à la formation).

Vos	Contrôleur Principal	Christophe TESSIER	Chateaugiron		
élus	Contrôleur 1 ^{ère} classe	Martine LEBEHOT	Paierie Rég	Nelly DETOC	CHU
CGT	Contrôleur 2è classe	Nelly MEHEUST	RBE	Laurent PRUVOST	DI